

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. GAY Christian, Mme BRIDET Lucile, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 00

Pouvoirs de : Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme BRIDET Lucile, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 18/06/2028
Et Publication ou notification
du : 18/06/2025

D2025.06.27 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNAL 2025

Suite à l'arrêté n°DRCL-BFL-CB-2025-070 du Préfet réglant et rendant exécutoire le budget primitif 2025

Absence de quorum lors de la séance du ~~AA~~ avril 2025 à 20h.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve et adopte le Budget Primitif 2025 du budget communal de la Commune d'Obsonville, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en fonctionnement et est en suréquilibre en investissement comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	178 104.00 €	245 280.05 €
Investissement	183 048.50 €	220 954.87 €
TOTAL	361 152.50 €	467 541.92€

Le Budget Primitif 2025 est voté

Le Conseil Municipal PREND ACTE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 16/06/2025
L. Maire, Hélène BRIDET

